

● (12.40 p.m.)

Le succès des réacteurs à eau lourde que nous avons mis au point et vendus dans le monde entier dépend dans une large mesure du bon fonctionnement de cette usine. Il me semble aussi que le gouvernement fédéral a distribué au petit bonheur les subventions de divers ordres qu'il a fournies, celles de l'ARDA par exemple, celles qui sont assorties à la production et celles qui étaient versées pour couvrir le prix de revient du produit. La réponse, à mon avis, réside dans la participation directe du gouvernement fédéral à l'exploitation et à la gestion de cette usine.

Si le gouvernement y participe directement, je suis certain alors que le nouveau gouvernement de Nouvelle-Écosse se montrera disposé, comme, l'aurait fait, je suppose, le gouvernement précédent, à s'associer au gouvernement fédéral pour que l'usine marche bien. Celle-ci a un potentiel qui permettrait de résoudre bien des problèmes de chômage dans la région du Cap-Breton, ainsi que certains de ceux que l'Ontario et d'autres régions du Canada peuvent rencontrer dans le fonctionnement des réacteurs qui exigent de l'eau lourde dès maintenant, et non pas d'ici trois ou quatre ans, et cette eau ne peut être produite que par des usines ayant la capacité de l'usine de deutérium de Glace Bay.

M. G. W. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, l'aide que le gouvernement fédéral a accordée au gouvernement de la Nouvelle-Écosse en vertu du présent bill a été négociée par l'ancien gouvernement provincial de l'honorable G. I. Smith. Le premier ministre (M. Trudeau) avait annoncé la nouvelle à la Chambre le 10 avril dernier. J'ai alors saisi l'occasion qui m'était offerte de dire quelques mots sur l'ensemble du problème. Maintenant, c'est avec plaisir que j'apprends que le nouveau gouvernement de la Nouvelle-Écosse a confirmé le bien-fondé de la décision de son prédécesseur et affectera l'établissement à la production d'eau lourde.

Il ne fait aucun doute que les sources énergétiques du Canada diminuent progressivement; elles sont loin de répondre aux besoins prévus; les nouvelles sources d'énergie hydraulique deviennent plus rares; l'utilisation du charbon comme élément de production d'énergie diminue aussi dans une mesure considérable; nous devons donc envisager l'énergie nucléaire pour répondre aux besoins futurs du Canada en matière d'énergie électrique. Pour garder nos centrales électronucléaires en marche, il est nécessaire de produire de l'eau lourde au Canada. La décision de construire des centrales nucléaires à l'eau lourde au Canada a été prise il y a plusieurs années, parce qu'alors il semblait que le Canada avait la meilleure réserve d'uranium du monde, et que, jusque-là, c'était chez nous qu'on avait fait les plus importants travaux portant sur les applications pacifiques de l'énergie atomique.

J'ai fait partie d'un comité spécial de la Chambre qui a étudié, en 1960, je crois, l'état des recherches au Canada, à l'époque ou un grand nombre de savants éminents discutaient de la décision prise par le gouvernement. Après de longues séances, ce comité a confirmé la décision selon laquelle le Canada poursuivrait la mise sur pied de centrales électronucléaires à l'eau lourde. À la lumière de ces faits, la seule possibilité qui reste consiste à poursuivre les travaux à cette centrale de Glace Bay, pourvu que les problèmes techniques soient résolus. Je présume qu'ils le sont maintenant, ou qu'au moins les

ingénieurs entrevoient la possibilité que leur centrale soit un jour productive. Le plus tôt sera le mieux, non seulement pour la population de Cape Breton-East Richmond, mais pour le Canada tout entier.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier les honorables députés qui, dans ce débat, ont pris la parole pour donner leur soutien au bill. Je n'ajouterais rien, sinon que j'estime qu'il est important de corriger l'impression que pourrait avoir laissée, sans le vouloir, l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) en ce qui concerne le rôle et la responsabilité de l'Énergie atomique du Canada Ltée. Je pense qu'il m'incombe de tirer les choses au clair.

L'Énergie atomique du Canada Ltée n'est absolument pas chargée de la conception des installations de Deuterium of Canada Limited et elle n'a eu aucun rôle à jouer à cet égard.

M. Peters: Voilà le hic.

M. O'Connell: L'eau lourde peut être commercialisée. Elle n'a pas de propriétés radioactives ou atomiques. La comparaison avec le rôle consultatif que peut jouer l'Énergie atomique du Canada, dans la conception de réacteurs atomiques, comme ce fut le cas en Ontario, risque de prêter à confusion.

Ce n'est pas un réacteur atomique, mais plutôt une usine d'eau lourde. Pour la société Canadian General Electric, c'est simplement un produit parmi tant d'autres. Tout simplement, c'est une eau qui est de 10 p. 100 plus lourde que l'eau ordinaire. Il n'est donc pas juste d'associer la société Énergie atomique du Canada aux problèmes qui se sont posés. Cette société n'a absolument rien à voir aux difficultés auxquelles on doit faire face. Elle n'a fait que garantir les ventes d'eau lourde. Elle a toutefois dû conclure un contrat à cet égard, mais la responsabilité de la production de l'eau lourde incombe à la société privée qui avait entrepris l'exploitation, puis plus tard au gouvernement provincial quand la société privée s'est désistée en faveur de la province.

Le seul autre point dont je voulais traiter, c'est celui qu'a soulevé le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken) relativement aux installations techniques. Nous voulons indiquer clairement dans le bill à l'étude que le versement de la subvention au gouvernement provincial ne commencera pas tant que la société Énergie atomique du Canada Limitée, ayant qualité d'agent du gouvernement du Canada, ne sera pas convaincue qu'il existe un programme de correction et que le nouvel exploitant qu'on a choisi pour l'exploitation de l'usine a les prérogatives et les responsabilités voulues et qu'il a réellement un tel programme d'établi. Dès lors, le versement de la subvention sera échelonné en fonction des diverses phases du programme et à mesure que celles-ci seront exécutées.

● (12.50 p.m.)

L'octroi de la subvention est donc subordonné à la qualité satisfaisante du programme technique, c'est-à-dire que l'Énergie atomique du Canada fera les vérifications mais sans se charger elle-même du travail. Ce sont les propriétaires qui en seront chargés. La tâche de l'orga-